



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، مراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشورات، إعلانات وبلاغات

Abonnement annuel	Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13 Av. A. Benbarek — ALGER Tél. : 65. 18. 15 à 17 — C.C.P. 3200 — 50 ALGER Télex : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises): BADR : 060.320.0600 12
	Algérie		
	1 An	1 An	
Edition originale	150 D.A.	400 D.A.	
Edition originale et sa traduction	300 D.A.	730 D.A. (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 3,50 dinars ; édition originale et sa traduction, le numéro : 7 dinars. — Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation et changement d'adresse. Tarif des insertions : 30 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 91-542 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au Président de la République, p. 2269.

Décret présidentiel n° 91-543 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des affaires étrangères, p. 2269.

Décret exécutif n° 91-544 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au Chef du Gouvernement, p. 2273.

Décret exécutif n° 91-545 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, p. 2278.

SOMMAIRE (Suite)

- Décret exécutif n° 91-546 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la justice, p. 2285.
- Décret exécutif n° 91-547 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'économie, p. 2288.
- Décret exécutif n° 91-548 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'énergie, p. 2306.
- Décret exécutif n° 91-549 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'éducation, p. 2310.
- Décret exécutif n° 91-550 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre du travail, p. 2315.
- Décret exécutif n° 91-551 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'industrie et des mines, p. 2320.
- Décret exécutif n° 91-552 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des postes et télécommunications p. 2324.
- Décret exécutif n° 91-553 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, par la loi de finances pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement, p. 2326.
- Décret exécutif n° 91-554 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des moudjahidine, p. 2328.
- Décret exécutif n° 91-555 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la communication, p. 2333.
- Décret exécutif n° 91-556 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des affaires religieuses, p. 2336.
- Décret exécutif n° 91-557 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la santé et des affaires sociales, p. 2340.
- Décret exécutif n° 91-558 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des universités, p. 2344.
- Décret exécutif n° 91-559 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des transports, p. 2347.
- Décret exécutif n° 91-560 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'agriculture, p. 2351.
- Décret exécutif n° 91-561 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'équipement et du logement, p. 2356.
- Décret exécutif n° 91-562 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, p. 2367.
- Décret exécutif n° 91-563 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la jeunesse et des sports, p. 2372.
- Décret exécutif n° 91-564 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la culture, p. 2376.
- Décret exécutif n° 91-565 du 30 décembre 1991 portant répartition de crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des droits de l'homme, p. 2379.
- Décret exécutif n° 91-566 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre délégué à la recherche, à la technologie et à l'environnement, p. 2382.

D E C R E T S

Décret présidentiel n° 91-542 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au Président de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment son article 74-6° ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de cinq cent cinquante et un millions sept cent cinquante quatre mille dinars (551.754.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1992, au Président de la République sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I — Présidence de la République

(Secrétariat général) 517.389.000 DA

Section II — Secrétariat général du

Gouvernement..... 34.365.000 DA

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus est assurée respectivement par :

— le Secrétaire général de la Présidence,

— le Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Chadli BENDJEDID.

Décret présidentiel n° 91-543 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment son article 74-6° ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de trois milliards trois cent soixante et un millions neuf cent cinquante cinq mille dinars (3.361.955.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992 au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Chadli BENDJEDID.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre des affaires étrangères.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	94.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	7.850.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.200.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	1.050.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	280.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.000.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1 ^{re} partie	1.442.050.000
	2 ^e partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.000
	Total de la 2 ^e partie	25.000
	3 ^e partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	34.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux oeuvres sociales	2.560.000
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-12	Services à l'étranger — Prestations facultatives	50.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	90.000.000
	Total de la 3 ^e partie	136.660.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	58.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	25.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	95.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	45.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	24.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	95.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	900.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	40.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	100.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	130.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4° partie	523.820.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.500.000
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	28.000.000
	Total de la 5° partie	29.500.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	900.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	10.000.000
37-11	Services à l'étranger — Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et consulaires	5.000.000
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	25.000.000
	Total de la 7° partie	40.900.000
	Total du titre III	2.172.955.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2° partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Participation aux organismes internationaux	540.000.000
42-03	Coopération internationale	130.000.000
42-04	Action maghrébine	mémoire
	Total de la 2° partie	670.000.000
	3° partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation à l'étranger	510.000.000
	Total de la 3° partie	510.000.000
	6° partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	9.000.000
	Total de la 6° partie	9.000.000
	Total du titre IV	1.189.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	3.361.955.000

Décret exécutif n° 91-544 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au Chef du Gouvernement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de quatre cent quatre vingt neuf millions trente neuf mille dinars (489.039.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au Chef du Gouvernement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
aux services du Chef du Gouvernement.**

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Chef du Gouvernement — Rémunérations principales.....	51.300.000
31-02	Chef du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses.....	16.000.000
31-03	Chef du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
31-21	Délégué à la planification — Rémunérations principales.....	32.000.000
31-22	Délégué à la planification — Indemnités et allocations diverses.....	9.800.000
31-23	Délégué à la planification — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.400.000
31-41	Délégué à la réforme économique — Rémunérations principales	3.500.000
31-42	Délégué à la réforme économique — Indemnités et allocations diverses	110.000
31-43	Délégué à la réforme économique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	mémoire
31-90	Chef du Gouvernement — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	5.000
	Total de la 1^{re} partie	116.115.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2° partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Chef du Gouvernement — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-21	Délégué à la planification — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2° partie	35.000
	3° partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Chef du Gouvernement — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Chef du Gouvernement — Prestations facultatives	35.000
33-03	Chef du Gouvernement — Contribution aux oeuvres sociales	10.300.000
33-04	Chef du Gouvernement — Sécurité sociale	1.281.000
33-21	Délégué à la planification — Prestations à caractère familial	1.085.000
33-22	Délégué à la planification — Prestations facultatives	30.000
33-23	Délégué à la planification — Sécurité sociale	6.640.000
33-24	Délégué à la planification — Contribution aux oeuvres sociales	1.100.000
33-41	Délégué à la réforme économique — Prestations à caractère familial	100.000
33-42	Délégué à la réforme économique — Prestations facultatives	mémoire
33-43	Délégué à la réforme économique — Sécurité sociale	800.000
33-44	Délégué à la réforme économique — Contribution aux oeuvres sociales	108.000
	Total de la 3° partie	23.479.000
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Chef du Gouvernement — Remboursement de frais	5.582.000
34-02	Chef du Gouvernement — Matériel et mobilier	2.600.000
34-03	Chef du Gouvernement — Fournitures	2.200.000
34-04	Chef du Gouvernement — Charges annexes	1.900.000
34-05	Chef du Gouvernement — Habillement	350.000
34-21	Délégué à la planification — Remboursement de frais	2.300.000
34-22	Délégué à la planification — Matériel et mobilier	1.200.000
34-23	Délégué à la planification — Fournitures	921.000
34-24	Délégué à la planification — Charges annexes	979.000
34-25	Délégué à la planification — Habillement	50.000
34-41	Délégué à la réforme économique — Remboursement de frais	700.000
34-42	Délégué à la réforme économique — Matériel et mobilier	150.000
34-43	Délégué à la réforme économique — fournitures	200.000
34-44	Délégué à la réforme économique — Charges annexes	250.000
34-45	Délégué à la réforme économique — Habillement	30.000
34-80	Chef du Gouvernement — Parc automobile	2.850.000
34-90	Délégué à la planification — Parc automobile	300.000
34-91	Délégué à la réforme économique — Parc automobile	150.000
34-92	Chef du Gouvernement — Loyers	mémoire
34-93	Délégué à la planification — Loyers	mémoire
34-97	Chef du Gouvernement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
34-98	Délégué à la planification — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	90.000
	Total de la 4° partie	22.810.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5° partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Chef du Gouvernement — Entretien des immeubles	1.900.000
35-21	Délégué à la planification — Entretien des immeubles	320.000
35-41	Délégué à la réforme économique — Entretien des immeubles	mémoire
	Total de la 5° partie	2.220.000
	6° partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale supérieure d'administration et de gestion (E.N.S.A.G.)	20.000.000
36-02	Subvention à l'académie algérienne de la langue arabe	1.000.000
36-03	Subvention à l'institut national d'études de statégie globale (INFSG)	25.350.000
36-21	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	68.600.000
	Total de la 6° partie	114.950.000
	7° partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Chef du Gouvernement — Dépenses diverses	750.000
37-02	Chef du Gouvernement — Organisation de conférences et séminaires	500.000
37-03	Chef du Gouvernement — Versement forfaitaire	3.200.000
37-21	Délégué à la planification — Dépenses diverses	50.000
37-22	Délégué à la planification — Versement forfaitaire	2.000.000
37-41	Délégué à la réforme économique — Versement forfaitaire	220.000
	Total de la 7° partie	6.720.000
	Total du titre III	286.329.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Chef du Gouvernement — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	500.000
43-21	Délégué à la planification — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	250.000
43-41	Délégué à la réforme économique — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	mémoire
	Total de la 3° partie	750.000
	Total du titre IV	750.000
	Total de la section I	287.079.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III Moyens des services 1^{re} Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Rémunérations principales.....	100.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Indemnités et allocations diverses	50.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaire.....	2.000.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	mémoire
	Total de la 1ere partie.....	152.000.000
 2^{me} Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Rentes d'accidents de travail	mémoire
	Total de la 2eme partie.....	mémoire
 3^{me} Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Prestations à caractère familial.....	6.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Prestations facultatives	mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Sécurité sociale.....	22.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Contribution aux oeuvres sociales.....	4.000.000
	Total de la 3^{me} partie	32.000.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Remboursement de frais.....	1.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Matériel et mobilier	2.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Fournitures	2.700.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Charges annexes.....	1.100.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Habillement.....	120.000
34-81	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Parc automobile.....	1.000.000
34-95	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Loyers	40.000
34-96	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	mémoire
	Total de la 4 ^{ème} partie	9.160.000
	5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Entretien des im- meubles	800.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	800.000
	7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Versement forfaitaire....	8.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	8.000.000
	Total du titre III	201.960.000
	Total de la section II	201.960.000
	Total des crédits ouverts au Chef du Gouvernement.....	489.039.000

Décret exécutif n° 91-545 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de l'intérieur et
des collectivités locales.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de douze milliards cent quatre vingt dix huit millions cinq cent vingt six mille dinars (12.198.526.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	86.800.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	17.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-31	Sûreté nationale — Rémunérations principales	2.935.697.000
31-32	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	1.438.343.000
31-33	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13.746.000
31-41	Unité d'intervention de la protection civile — Rémunérations principales	23.814.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-42	Unité d'intervention de la protection civile — Indemnités et allocations diverses	6.200.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	510.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	96.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	4.523.006.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	65.000
32-31	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
	Total de la 2 ^e partie.....	1.265.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	24.900.000
33-04	Administration centrale — Contribution œuvres sociales.....	2.145.000
33-31	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial.....	174.250.000
33-32	Sûreté nationale — Prestations facultatives	2.000.000
33-33	Sûreté nationale — Sécurité sociale	1.029.000.000
33-34	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	81.142.000
33-41	Unité d'intervention de la protection civile — Prestations à caractère familial.....	1.730.000
33-42	Unité d'intervention de la protection civile — Prestations facultatives.....	15.000
33-43	Unité d'intervention de la protection civile — Sécurité sociale	7.200.000
33-44	Unité d'intervention de la protection civile — Contribution aux œuvres sociales	695.000
	Total de la 3 ^e partie	1.327.567.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	19.230.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	13.873.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	8.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	100.000.000
34-31	Sûreté nationale — Remboursement de frais	38.000.000
34-32	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	108.369.000
34-33	Sûreté nationale — Fournitures et abonnements	48.330.000
34-34	Sûreté nationale — Charges annexes.....	52.525.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-35	Sûreté nationale — Habillement.....	572.615.000
34-36	Sûreté nationale — Alimentation.....	225.720.000
34-37	Sûreté nationale — Acquisition, fourniture et entretien du matériel technique du service des télécommunications	29.299.000
34-38	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	53.000.000
34-60	Unité d'intervention de la protection civile — Parc automobile.....	2.200.000
34-61	Unité d'intervention de la protection civile — Remboursement de frais	465.000
34-62	Unité d'intervention de la protection civile — Matériel et mobilier.....	300.000
34-63	Unité d'intervention de la protection civile — Fournitures	200.000
34-64	Unité d'intervention de la protection civile — Charges annexes	100.000
34-66	Unité d'intervention de la protection civile — Alimentation	1.873.000
34-80	Sûreté nationale — Parc automobile.....	396.931.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.220.000
34-92	Administration centrale — Loyers	5.000
34-94	Sûreté nationale — Loyers	5.113.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	3.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie.....	1.696.378.000
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.000.000
35-31	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	171.850.000
35-41	Unité d'intervention de la protection civile — Entretien des immeubles....	100.000
	Total de la 5ème partie	173.950.000
	6ème partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-02	Subvention à l'école nationale des transmissions (E.N.T.).....	7.000.000
36-03	Subvention à l'école nationale de la protection civile (E.N.P.C.)	17.000.000
36-04	Subvention au centre d'information et de documentation des élus locaux (C.I.D.E.L.)	1.000.000
36-06	Subvention au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	18.000.000
	Total de la 6ème partie	43.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	1.440.000
37-02	Administration centrale — Elections	Mémoire
37-03	Administration centrale — Etat civil	54.800.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.400.000
37-05	Administration centrale — Versement forfaitaire	6.200.000
37-06	Administration centrale — Subventions aux associations à caractère général	mémoire
37-31	Sûreté nationale — Dépenses diverses	4.390.000
37-32	Sûreté nationale — Versement forfaitaire	246.000.000
37-41	Unité d'intervention de la protection civile — Versement forfaitaire	1.800.000
	Total de la 7° partie	317.030.000
	Total du titre III	8.082.196.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Pré- salaire — Frais de formation	330.000
43-02	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	430.000
	Total de la 3° partie	760.000
	Total du titre IV	760.000
	Total de la section I	8.082.956.000
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	2.300.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	435.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	41.000.000
31-14	Personnel vacataire et journalier de la sûreté nationale — Salaires et accessoires de salaires	37.003.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	506.000
	Total de la 1 ^{re} partie	2.813.509.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.....	2.500.000
	Total de la 2 ^e partie	2.500.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	155.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives.....	1.500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	640.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales.....	76.018.000
	Total de la 3 ^e partie	872.518.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	20.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier.....	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes.....	20.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.200.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Alimentation	44.000.000
34-17	Fournitures pour les services de la sûreté nationale.....	3.120.000
34-52	Services techniques déconcentrés.....	20.000.000
34-71	Protection civile — Parc automobile	20.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile.....	20.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	960.000
	Total de la 4 ^e partie	185.280.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles.....	13.000.000
35-13	Entretien des immeubles et des installations techniques des services de la sûreté nationale.....	17.850.000
35-20	Entretien des immeubles et des installations techniques des services de la protection civile.....	20.000.000
	Total de la 5 ^e partie	50.850.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	7.000.000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	400.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	2.000.000
37-21	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	162.000.000
37-22	Services déconcentrés de l'Etat — Subvention au associations à caractère général	mémoire
	Total de la 7° partie	171.400.000
	Total du titre III	4.096.057.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	1.000.000
	Total de la 3° partie	1.000.000
	6° partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-11	Services déconcentrés de l'Etat — Aide aux victimes du séisme de la région de Chlef	mémoire
	Total de la 6° partie	mémoire
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la section II	4.097.057.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section III	
	<i>Palais du Gouvernement — Entretien et maintenance</i>	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{er} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Palais du Gouvernement — Rémunérations principales	6.400.000
31-22	Palais du Gouvernement — indemnités et allocations diverses.....	960.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel vacataires et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.500.000
	Total de la 1 ^{er} partie.....	10.860.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	1.100.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives.....	3.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	1.700.000
	Total de la 3 ^e partie	2.803.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	170.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	260.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	420.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	1.000.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	250.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc Automobile	310.000
	Total de la 4 ^e partie	2.410.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5 ^e partie	2.000.000
	7 ^e partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-25	Palais du Gouvernement — Versement forfaitaire	440.000
	Total de la 7 ^e partie	440.000
	Total du titre III	18.513.000
	Total de la section III	18.513.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des collectivités locales	12.198.526.000

Décret exécutif n° 91-546 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la justice.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant d'un milliard neuf cent quatre vingt quatorze millions sept cent quatre vingt seize mille dinars (1.994.796.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la justice, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de la justice.**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	26.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	6.300.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — salaires et accessoires de salaires.	1.300.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales.	600.000.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses.....	190.000.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	22.000.000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales.....	229.620.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses.....	126.176.000
31-43	Greffe — Personnel auxiliaire — Salaires et accessoires de salaires.....	23.700.000
	Total de la 1^{re} partie	1.225.296.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2° partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.	300.000
	Total de la 2° partie	300.000
	3° partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.	38.575.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.	250.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	27.500.000
	Total de la 3° partie.	316.075.000
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.	2.875.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.	10.300.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes.	35.270.000
34-05	Administration centrale — Habillement.	140.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais.	4.400.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier.	5.200.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures.	22.500.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes.	19.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement.	3.200.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais.	8.500.000
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier.	2.000.000
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures.	9.500.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes.	11.000.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement.	29.000.000
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation	118.397.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-80	Services judiciaires — Parc automobile.....	2.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	2.000.000
34-91	Services pénitentiaires — Parc automobile.....	6.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4° partie.....	292.992.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	950.000
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles.....	7.050.000
35-21	Services pénitentiaires — Entretien des immeubles.....	13.000.000
	Total de la 5° partie.....	21.000.000
	6° partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la magistrature (INM).....	26.400.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	6.233.000
	Total de la 6° partie.....	32.633.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et sémi- naires.....	13.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	68.000.000
37-03	Frais de fonctionnement de la Cour suprême.....	9.000.000
37-04	Frais de fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature.....	1.000.000
37-05	Frais de fonctionnement de l'école de formation du personnel de l'administration de la rééducation et de la réadaptation sociale des détenus.....	9.500.000
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle.....	6.000.000
	Total de la 7° partie.....	106.500.000
	Total du titre III.....	1.994.796.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice.....	1.994.796.000

Décret exécutif n° 91-547 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de l'économie.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de cinq milliards huit cent quinze millions neuf cent mille dinars (5.815.900.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'économie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'économie.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	96.024.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	42.504.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.000.000
	Total de la 1ère partie	150.528.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	62.000
	Total de la 2ème partie	62.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	5.260.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	18.719.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.200.000
	Total de la 3ème partie	29.199.000
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.590.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	25.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	6.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	5.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	340.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	180.000
	Total de la 4ème partie	49.910.000
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	6ème partie	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national des finances (INF).....	38.450.000
36-02	Subvention à la société nationale de comptabilité (fonctionnement du secrétariat du conseil supérieur de la technique comptable).....	1.360.000
36-03	Subvention à l'institut de technologie du froid (ITF)	6.100.000
36-04	Subvention à l'institut national du commerce (INC)	28.400.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (ANC)	234.800.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-06	Subvention au centre national d'observation des marchés extérieurs et des transactions commerciales	10.000.000
36-07	Subsention au comité national de la fiscalité	1.000.000
36-08	Subvention au centre national d'information et de documentation économique (CNIDE)	7.200.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE)	29.450.000
	Total de la 6ème partie	356.760.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	7.817.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
	Total de la 7ème partie	10.817.000
	Total du titre III	602.276.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Administration centrale — Contribution au fonctionnement de l'institut algéro-tunisien d'économie douanière et fiscale	2.900.000
	Total de la 2ème partie	2.900.000
	3ème partie	
	<i>Education éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
43-02	Administration centrale — Aides aux associations à caractère national d'utilité publique	500.000
	Total de la 3ème partie	7.500.000
	4ème partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution aux chambres de commerce de wilaya (CCM)	12.000.000
44-02	Contribution au centre d'études sur la concurrence et les prix (CECP)	5.000.000
44-03	Contribution à la chambre nationale du commerce	8.000.000
	Total de la 4ème partie	25.000.000
	Total du titre IV	35.400.000
	Total de la section I	637.676.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II DIRECTION CENTRALE DU TRESOR	
	Sous-section I Services centraux	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction centrale du trésor — Rémunérations principales	46.530.000
31-02	Direction centrale du trésor — Indemnités et allocations diverses	15.658.000
31-03	Direction centrale du trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
	Total de la 1ère partie	63.188.000
	2ème partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Direction centrale du trésor — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Direction centrale du trésor — Prestations à caractère familial.....	1.325.000
33-02	Direction centrale du trésor — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction centrale du trésor — Sécurité sociale.....	10.798.000
33-04	Direction centrale du trésor — Contribution aux œuvres sociales	1.350.000
	Total de la 3ème partie	13.523.000
	4ème partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction centrale du trésor — Remboursement de frais	5.500.000
34-02	Direction centrale du trésor — Matériel et mobilier.....	3.500.000
34-03	Direction centrale du trésor — Fournitures	2.500.000
34-04	Direction centrale du trésor — Charges annexes.....	2.000.000
34-05	Direction centrale du trésor — Habillement.....	65.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-90	Direction centrale du trésor — Parc automobile.....	1.000.000
34-92	Direction centrale du trésor — Loyers	80.000
34-97	Direction centrale du trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie.....	15.645.000
	5ème partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction centrale du trésor — Entretien des immeubles.....	800.000
	Total de la 5ème partie	800.000
	7ème partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Direction centrale du trésor — Versement forfaitaire.....	3.459.000
37-02	Direction centrale du trésor — Conférences séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	3.959.000
	Total du titre III.....	97.120.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction centrale du trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV.....	2.000.000
	Total de la sous-section I.....	99.120.000
	Sous-section II Services déconcentrés du trésor	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés du Trésor — Rémunérations principales	459.000.000
31-12	Services déconcentrés du Trésor — Indemnités et allocations diverses	200.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-13	Services déconcentrés du Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13.500.000
31-92	Services déconcentrés du Trésor — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	mémoire
	Total de la 1ère partie.....	672.500.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés du Trésor — Rentes d'accidents du travail.....	4.100.000
	Total de la 2ème partie	4.100.000
	3ème partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés du Trésor — Prestations à caractère familial	14.200.000
33-12	Services déconcentrés du Trésor — Prestations facultatives.....	300.000
33-13	Services déconcentrés du Trésor — Sécurité sociale	100.000.000
34-14	Services déconcentrés du Trésor — Contribution aux œuvres sociales.....	18.000.000
	Total de la 3ème partie	132.500.000
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés du Trésor — Remboursement de frais	5.000.000
34-12	Services déconcentrés du Trésor — Matériel et mobilier.....	12.000.000
34-13	Services déconcentrés du Trésor — Fournitures	8.000.000
34-14	Services déconcentrés du Trésor — Charges annexes.....	7.500.000
34-15	Services déconcentrés du Trésor — Habillement	700.000
34-91	Services déconcentrés du Trésor — Parc automobile.....	2.200.000
34-93	Services déconcentrés du Trésor — Loyers.....	1.333.000
34-98	Services déconcentrés du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	17.000
	Total de la 4ème partie	36.750.000
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés du Trésor — Entretien des immeubles.....	15.400.000
	Total de la 5ème partie	15.400.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés du Trésor — Versement forfaitaire	35.000.000
	Total de la 7ème partie	35.000.000
	Total du titre III.....	896.250.000
	Total de la sous-section II	896.250.000
	Total de la section II.....	995.370.000
	SECTION 3 DIRECTION GENERALE DES DOUANES Sous-section 1 Services centraux TITRE III MOYENS DES SERVICES 1 ^{re} partie <i>Personnel – Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale des douanes – Rémunérations principales.....	397.536.000
31-02	Direction générale des douanes – Indemnités et allocations diverses.....	188.409.000
31-03	Direction générale des douanes – Personnel vacataire et journalier – Salaires et accessoires de salaires	20.650.000
31-92	Direction générale des douanes – Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1 ^{re} partie	606.595.000
	2ème partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Direction générale des douanes – Rentes d'accidents du travail	250.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	250.000
	3 ^{ème} partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale des douanes – Prestations à caractère familial	31.640.000
33-02	Direction générale des douanes – Prestations facultatives	350.000
33-03	Direction générale des douanes – Sécurité sociale	102.377.000
33-04	Direction générale des douanes – Contribution aux œuvres sociales	18.500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	152.867.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{ème} partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale des douanes – Remboursement de frais.....	4.400.000
34-02	Direction générale des douanes – Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Direction générale des douanes – Fournitures.....	6.000.000
34-04	Direction générale des douanes – Charges annexes	15.000.000
34-05	Direction générale des douanes – Habillement.....	8.000.000
34-06	Direction générale des douanes – Alimentation	6.000.000
34-90	Direction générale des douanes – Parc automobile	10.000.000
34-92	Direction générale des douanes – Loyers.....	15.000.000
34-97	Direction générale des douanes – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	16.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	86.400.000
	5 ^{ème} partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale des douanes – Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	8.000.000
	7 ^{ème} partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Direction générale des douanes – Versement forfaitaire	30.413.000
37-02	Direction générale des douanes – Dépenses diverses.....	250.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	30.663.000
	Total du titre III.....	884.775.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale des douanes – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation	1.500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.500.000
	Total du titre IV.....	1.500.000
	Total de la sous-section 1	886.275.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Sous-section 2 Services déconcentrés des douanes TITRE III MOYENS DES SERVICES 4^{ème} partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des douanes – Remboursement de frais.....	mémoire
34-12	Services déconcentrés des douanes – Matériel et mobilier	mémoire
34-13	Services déconcentrés des douanes – Fournitures.....	mémoire
34-14	Services déconcentrés des douanes – Charges annexes	mémoire
34-15	Services déconcentrés des douanes – Habillement.....	mémoire
34-91	Services déconcentrés des douanes – Parc automobile	mémoire
34-93	Services déconcentrés des douanes – Loyers	mémoire
34-98	Services déconcentrés des douanes – Frais juduciaux – Frais d'expertises – Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	mémoire
	5 ^{ème} partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des douanes – Entretien des immeubles	mémoire
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	mémoire
	Total du titre III.....	mémoire
	Total de la sous-section 2.....	mémoire
	Total de la section 3	886.275.000
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	Sous-section 1	
	Services centraux	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale des impôts – Rémunérations principales	86.670.000
31-02	Direction générale des impôts – Indemnités et allocations diverses	44.183.000
31-03	Direction générale des impôts – Personnel vacataire et journalier – Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	132.853.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2^{ème} partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Direction générale des impôts – Rentes d'accidents du travail.....	10.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	10.000
	3^{ème} partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale des impôts – Prestations à caractère familial.....	1.425.000
33-02	Direction générale des impôts – Prestations facultatives.....	30.000
33-03	Direction générale des impôts – Sécurité sociale.....	19.722.000
33-04	Direction générale des impôts – Contribution aux œuvres sociales	3.300.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	24.477.000
	4^{ème} partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale des impôts – Remboursement de frais	11.510.000
34-02	Direction générale des impôts – Matériel et mobilier.....	10.900.000
34-03	Direction générale des impôts – Fournitures	65.000.000
34-04	Direction générale des impôts – Charges annexes.....	5.000.000
34-05	Direction générale des impôts – Habillement	120.000
34-90	Direction générale des impôts – Parc automobile.....	1.500.000
34-92	Direction générale des impôts – Loyers	200.000
34-97	Direction générale des impôts – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	165.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	94.395.000
	5^{ème} partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale des impôts – Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	1.000.000
	7^{ème} partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Direction générale des impôts – Versement forfaitaire	7.016.000
37-02	Direction générale des impôts – Conférences et séminaires	mémoire
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	7.016.000
	Total du titre III.....	259.751.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	1.500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.500.000
	Total du titre IV.....	1.500.000
	Total de la sous/section 1.....	261.251.000
	Sous-section 2	
	Services déconcentrés des impôts	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Rémunérations principales.....	980.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses.....	490.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	19.000.000
31-92	Services déconcentrés des impôts — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	160.000
	Total de la 1 ^{ère} partie	1.489.160.000
	2 ^{ème} partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents de travail	207.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	207.000
	3 ^{ème} partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	45.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	123.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	230.000.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	41.400.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	316.523.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4^{ème} partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais.....	5.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	10.800.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures.....	7.000.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes	8.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement.....	200.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	1.000.000
34-93	Loyers déconcentrés des impôts — Loyers.....	3.720.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	500.000
	Total de la 4 ^{ème} partie.....	36.220.000
	5^{ème} partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	20.000.000
	7^{ème} partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des impôts — Versement forfaitaire	86.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	86.000.000
	Total du titre III.....	1.948.110.000
	Total de la sous/section 2	1.948.110.000
	Total de la section 4.....	2.209.361.000
	SECTION 5	
	DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	Sous-section 1	
	Services centraux	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{ère} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale du domaine national — Rémunérations principales	27.240.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses	16.356.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.500.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	45.096.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2 ^{ème} partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Direction générale du domaine national — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	mémoire
	3 ^{ème} partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial.....	2.100.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	30.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	5.984.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	1.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	9.114.000
	4 ^{ème} partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais.....	4.300.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	3.500.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures.....	5.000.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	3.500.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement.....	100.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	2.000.000
34-92	Direction générale du domaine national — Loyers	150.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	200.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	18.750.000
	5 ^{ème} partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	1.500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	1.500.000
	7 ^{ème} partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Direction générale du domaine national — Verement forfaitaire	2.295.000
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	2.795.000
	Total du titre III.....	77.255.000

N°S DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale du domaine national – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation	1.500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	1.500.000
	Total du titre IV	1.500.000
	Total de la sous-section 1	78.755.000
	Sous-section 2	
	Services déconcentrés du domaine national	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Rémunérations princi- pales	240.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	120.000.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.000.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	365.000.000
	2 ^{ème} partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2 ^{ème} partie.....	30.000
	3 ^{ème} partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial.....	12.000.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	50.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	56.000.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	9.500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	77.550.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4^{ème} partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	3.500.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	5.500.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	6.000.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	4.000.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	300.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	4.000.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	120.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	24.420.000
	5^{ème} partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	4.000.000
	7^{ème} partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés du domaine national — Versement forfaitaire	19.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	19.000.000
	Total du titre III	490.000.000
	Total de la sous-section II	490.000.000
	Total de la section V	568.755.000
	SECTION IV	
	SERVICES DECONCENTRES DU COMMERCE	
	Sous-section 1	
	Direction de wilaya de la concurrence et des prix	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{ère} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Direction de wilaya de la concurrence et des prix — Rémunérations principales	240.000.000
31-12	Direction de wilaya de la concurrence et des prix — Indemnités et allocations diverses	120.000.000
31-13	Direction de wilaya de la concurrence et des prix — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.500.000
	Total de la 1 ^{ère} partie	362.500.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2 ^{me} partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Rentes d'accidents du travail	239.000
	Total de la 2 ^{me} partie	239.000
	3 ^{me} partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Prestations à caractère familial	8.000.000
33-12	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Prestations facultatives	mémoire
33-13	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Sécurité sociale	55.500.000
33-14	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Contribution aux œuvres sociales	8.633.000
	Total de la 3 ^{me} partie	72.133.000
	4 ^{me} partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Remboursement de frais	3.700.000
34-12	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Matériels et mobilier	4.500.000
34-13	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Fournitures	4.000.000
34-14	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Charges annexes	2.500.000
34-15	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Habillement	60.000
34-91	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Parc automobile	3.000.000
34-93	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Loyers	191.000
34-98	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Frais judiciaire – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4 ^{me} partie	18.151.000
	5 ^{me} partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5 ^{me} partie	1.000.000
	7 ^{me} partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Direction de wilaya de la concurrence et des prix – Versement forfaitaire	18.500.000
	Total de la 7 ^{me} partie	18.500.000
	Total du titre III	472.523.000
	Total de la sous section I	472.523.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Sous-section II	
	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Rémunérations principales	20.000.000
31-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Indemnités et allocations diverses	10.000.000
31-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	mémoire
	Total de la 1 ^{re} partie	30.000.000
	2 ^{me} partie	
32-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Rentes d'accidents du travail.....	mémoire
	Total de la 2 ^{me} partie	mémoire
	3 ^{me} partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Prestations à caractère familial	1.000.000
33-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Prestations facultatives.....	mémoire
33-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Sécurité sociale	4.500.000
33-24	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Contribution aux œuvres sociales.....	600.000
	Total de la 3 ^{re} partie.....	6.100.000
	4 ^{me} partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Remboursement de frais	800.000
34-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Matériel et mobilier	3.500.000
34-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Fournitures	2.000.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDIRS OUVERTS EN DA
34-24	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Charges annexes	1.000.000
34-25	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Habillement	40.000
34-93	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Loyers.....	mémoire
34-94	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Parc automobile	500.000
34-98	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Frais judiciaire — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4 ^{ème} partie	7.840.000
	5 ^{ème} partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Entretien des immeubles	500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	500.000
	7 ^{ème} partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la repression des fraudes — Versement forfaitaire	1.500.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	1.500.000
	Total du titre III	45.940.000
	Total de la sous/section II	45.940.000
	Total de la section VI.....	518.463.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'économie.....	5.815.900.000

Décret exécutif n° 91-548 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre vingt onze millions sept cent soixante dix huit mille dinars (391.778.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'énergie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'énergie.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	26.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2.350.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.500.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	3.000.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	50.000
	Total de la 1 ^{re} partie	33.400.000
	2 ^e partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2 ^e partie	10.000
	3 ^e partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	990.000
	Total de la 3 ^e partie	8.930.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	10.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	900.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	550.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.130.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4 ^e partie	18.580.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5 ^e partie	1.000.000
	6 ^e partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut algérien du pétrole (IAP)	116.500.000
36-02	Subvention à l'institut national des hydrocarbures et de la chimie (INH)	98.000.000
	Total de 6eme partie	214.500.000
	7 ^e partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	400.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.600.000
	Total de la 7 ^e partie	2.000.000
	Total du titre III	278.420.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	500.000
	Total de la 3eme partie	500.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^e partie	
	<i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution au centre de recherche pour la valorisation des hydrocarbures et leurs dérivés (CERHYD)	18.000.000
44-02	Contribution à l'agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE)	5.000.000
	Total de la 4 ^e partie	23.000.000
	Total du titre IV	23.500.000
	Total de la section I	301.920.000
	Section II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	52.800.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	5.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.844.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	35.000
	Total de la 1 ^{re} partie	60.179.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	58.000
	Total de la 2 ^e partie	58.000
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	2.365.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	120.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	12.668.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux oeuvres sociales	1.788.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	16.941.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	1.250.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	1.250.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	1.300.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	120.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers.....	250.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4° partie	7.680.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	1.500.000
	Total de la 5° partie	1.500.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	3.500.000
	Total de la 7° partie.....	3.500.000
	Total du titre III	89.858.000
	Total de la section II	89.858.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie.....	391.778.000

Décret exécutif n° 91-549 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de l'éducation.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de quarante trois milliards neuf cent quatre vingt dix huit millions deux cent quarante et un mille dinars (43.998.241.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'éducation, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'éducation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'éducation.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	93.330.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.	15.490.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	2.600.000
31-21	Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales.....	8.834.518.000
31-22	Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses.....	2.050.526.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales.....	5.396.684.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses.....	1.357.526.000
31-43	Annexes des établissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales.....	10.727.860.000
31-44	Annexes des établissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses.....	2.680.785.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	500.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	31.159.819.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	100.000
	Total de la 2 ^e partie.....	100.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	4.764.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	20.391.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux oeuvres sociales.....	1.806.000
33-21	Etablissements d'enseignement fondamental (Annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial.....	1.381.500.000
33-23	Etablissements d'enseignement fondamental (Annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale.....	5.588.623.000
33-24	Etablissement d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux oeuvres sociales.....	597.820.000
	Total de la 3 ^e partie.....	7.594.904.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	8.400.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	6.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	110.000
34-41	Personnel d'inspection — Remboursement de frais.....	1.650.000
34-42	Personnel coopérant — Remboursement de frais.....	39.450.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	2.100.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	120.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	1.350.000
	Total de la 4 ^e partie.....	63.530.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	2.300.000
	Total de la 5 ^e partie.....	2.300.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6° partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-21	Subvention aux établissements d'enseignement fondamental	719.106.000
36-31	Subvention aux établissements d'enseignement secondaire et technique.....	539.570.000
36-35	Subvention aux instituts de technologie de l'éducation (I.T.E.).....	474.770.000
36-39	Subvention au centre national et aux centres régionaux de formation des cadres de l'éducation (C.N. et C.R.F.C.E.).....	13.538.000
36-43	Subvention aux annexes avec internat des établissements d'enseignement fondamental.....	11.500.000
36-45	Subvention à l'institut pédagogique national (I.P.N.).....	33.585.000
36-49	Subvention au centre national d'alphabétisation (C.N.A.).....	6.570.000
36-51	Subvention au centre national d'enseignement généralisé (CNEG)	30.255.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et des moyens didactiques (C.A.M.E.M.D.).....	20.168.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (O.N. E. C.)	94.420.000
	Total de la 6° partie.....	1.943.482.000
	7° partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	6.188.000
37-03	Administration centrale — Etudes	9.000.000
37-22	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Versement forfaitaire	1. 734.553.000
	Total de la 7° partie.....	1.749.741.000
	Total du titre III.....	42.513.876.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2° partie <i>Action internationale</i>	
42-01	Action éducative à l'étranger.....	600.000
42-11	Action éducative exceptionnelle.....	15.000.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'UNESCO.....	500.000
	Total de la 2° partie.....	16.100.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^e partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses	168.000.000
43-35	Instituts de technologie de l'éducation et centres de formation des cadres de l'éducation — Etudiants — Bourses	44.767.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école.....	1.645.000
43-42	Cantines scolaires.....	275.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration.....	147.000.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation.....	38.500.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement fondamental.....	13.920.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement secondaire et technique.....	6.500.000
43-63	Contribution aux charges de l'office national des publications scolaires (O.N.P.S)	50.000.000
	Total de la 3 ^e partie.....	745.332.000
	7 ^e partie	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-21	Hygiène scolaire.....	5.000.000
	Total de la 7 ^e partie.....	5.000.000
	Total du titre IV.....	766.432.000
	Total de la section I	43.280.308.000
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	425.300.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	66.608.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	14.000.000
	Total de la 1 ^{re} partie	505.908.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents de travail	2.042.000
	Total de la 2 ^e partie	2.042.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	26.965.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	88.543.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux oeuvres sociales	12.709.000
	Total de la 3 ^e partie	128.217.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	19.182.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.198.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.294.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.654.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	366.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.265.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	290.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	230.000
	Total de la 4 ^e partie	45.479.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.857.000
	Total de la 5 ^e partie	8.857.000
	7 ^e partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	27.430.000
	Total de la 7 ^e partie	27.430.000
	Total du titre III	717.933.000
	Total de la section II	717.933.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation	43.998.241.000

Décret exécutif n° 91-550 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre du travail.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de deux cent cinquante millions cinq cent soixante quatre mille dinars (250.564.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre du travail, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre du travail.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	27.900.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	2.713.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	2.474.000
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales.....	4.500.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses.....	396.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier - Salaires et accessoires de salaires.....	93.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	38.076.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDIRS OUVERTS EN DA
	<i>2^e partie</i>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	20.000
32-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2 ^e partie.....	20.000
	<i>3^e partie</i>	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	970.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	mémoire
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	6.270.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	670.000
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial.....	170.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives.....	mémoire
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	979.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	142.000
	Total de la 3 ^e partie	9.201.000
	<i>4^e partie</i>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	4.580.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.	379.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	1.150.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.	1.250.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	126.000
34-07	Administration centrale — Matériel informatique.....	300.000
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais.....	500.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	310.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures.....	80.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	200.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	8.000
34-27	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel informatique.....	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.	825.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	DREDITS OUVERTS EN DA
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	145.000
34-92	Administration centrale — Loyers	200.000
34-93	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Loyers	mémoire
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	361.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires - Frais d'expertise - Indemnités dues par l'Etat.....	20.000
	Total de la 4° partie	10.934.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'enretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.500.000
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	100.000
	Total de la 5° partie	2.600.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conférences et séminaires	855.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	1.862.000
37-05	Frais de documentation technique et d'impression	300.000
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail - Conférences et séminaires.....	150.000
37-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail - Versement forfaitaire	293.000
	Total de la 7° partie.....	3.460.000
	Total du titre III	64.291.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	256.000
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.256.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6 ^e partie	
	<i>Action sociale - Assistance et solidarité</i>	
46-09	Encouragement aux associations à caractère syndical.....	17.000.000
	Total de la 6 ^e partie.....	17.000.000
	Total du titre IV	18.256.000
	Total de la section I.....	82.547.000
	Section II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel - Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales.....	96.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Indemnités et allocations diverses	30.098.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Personnel vacataire et journalier – Salaires et accessoires de salaires.....	1.922.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	128.520.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Rentes d'accidents du travail	73.000
	Total de la 2 ^e partie.....	73.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Prestations à caractère familial	3.058.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Prestations facultatives	mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Sécurité sociale.....	19.318.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	3.578.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	25.954.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Rembour- sement de frais	1.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Matériel et mobilier	700.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Fournitures	850.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Charges annexes	1.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Habillement	320.000
34-17	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Matériel informatique.....	500.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Parc automo- bile.....	500.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	279.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciai- res - Frais d'expertise - Indemnités dues par l'Etat	26.000
	Total de la 4° partie	5.175.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	700.000
	Total de la 5° partie	700.000
	7° partie	
	<i>dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire	7.595.000
	Total de la 7° partie	7.595.000
	Total du titre III	168.017.000
	Total de la section II	168.017.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail.....	250.564.000

Décret exécutif n° 91-551 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de l'industrie et
des mines.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre vingt seize millions trente mille dinars (396.030.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'industrie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'industrie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'industrie et des mines.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	46.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	5.200.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	mémoire
	Total de la 1 ^{re} partie	53.700.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	10.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.500.000
	Total de la 3 ^e partie	13.570.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	250.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.600.000
34-92	Administration centrale — Loyers	4.000.000
	Total de la 4° partie	21.850.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.200.000
	Total de la 5° partie	1.200.000
	6° partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-03	Subvention à l'office national de la géologie (ONIG)	9.230.000
36-11	Subvention à l'institut national d'électricité et d'électronique (INELEC)	26.253.000
36-21	Subvention à l'institut national d'études et de recherches en maintenance (INMA)	6.100.000
36-31	Subvention à l'institut national de génie mécanique (INGM)	29.400.000
36-41	Subvention à l'institut national de normalisation et de propriété industrielle (INAPI)	10.200.000
36-51	Subvention à l'institut national des industries manufacturières (INIM)	54.900.000
36-61	Subvention à l'institut national des matériaux de construction (INMC)	26.400.000
36-71	Subvention à l'institut national des industries alimentaires (INIA)	24.400.000
36-81	Subvention à l'institut national de la productivité et du développement industriel (INPED)	12.200.000
36-91	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	12.800.000
	Total de la 6° partie	211.883.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	300.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.000.000
	Total de la 7° partie	3.300.000
	Total du titre III	305.503.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^e partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation de courte durée	600.000
	Total de la 3 ^e partie	600.000
	Total du titre IV	600.000
	Total de la section I	306.103.000
	 Section II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	52.800.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	5.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.844.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	35.000
	Total de la 1 ^{re} partie	60.179.000
	 2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	58.000
	Total de la 2 ^e partie	58.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3° partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	2.432.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	120.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	12.668.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	1.790.000
	Total de la 3° partie	17.010.000
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	1.250.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	1.250.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	1.300.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	120.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	250.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4° partie	7.680.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	1.500.000
	Total de la 5° partie	1.500.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	3.500.000
	Total de la 7° partie	3.500.000
	Total du titre III	89.927.000
	Total de la section II	89.927.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie et des mines	396.030.000

Décret exécutif n° 91-552/ du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre des postes et
télécommunications.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de cent vingt et un millions sept cent trois mille dinars (121.703.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre des postes et télécommunications.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	51.800.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	10.198.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	61.998.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	120.000
	Total de la 2 ^e partie	120.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	12.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.470.000
	Total de la 3 ^e partie	15.970.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	5.575.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	650.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.350.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	640.000
34-05	Administration centrale — Habillement	20.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	550.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4 ^e partie	8.795.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5 ^e partie	1.000.000
	6 ^e partie	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut des télécommunications d'Oran	30.000.000
	Total de la 6 ^e partie	30.000.000
	7 ^e partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.400.000
	Total de la 7 ^e partie	3.400.000
	Total du titre III	121.283.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^e partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	420.000
	Total de la 3 ^e partie	420.000
	Total du titre IV	420.000
	Total des crédits ouverts au ministre des postes et télécommu- nications	121.703.000

Décret exécutif n° 91-553 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts par la loi
de finances pour 1992, au ministre des postes et
télécommunications, au titre du budget annexe
pour les dépenses de fonctionnement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 183) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de neuf milliards vingt millions de dinars (9.020.000.000 DA) ouverts, par la loi de finances pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
par la loi de finances pour 1992, au ministre des postes et télécommunications,
au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Dette amortissable	
670	Frais financiers.....	412.800.000
	Total de la dette amortissable.....	412.800.000
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
610	Salaires du personnel ouvrier.....	31.000.000
6121	Services extérieurs — Rémunérations principales.....	2.500.000.000
6122	Salaires du personnel suppléant de renfort et de remplacement.....	40.000.000
6128	Primes et indemnités diverses.....	846.841.000
615	Rémunérations diverses.....	18.101.000
619	Couverture de mesures en faveur du personnel.....	mémoire
	Total des dépenses de personnel.....	3.435.942.000
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
617	Charges de prestations sociales et de pensions civiles.....	858.199.000
618	Contribution au fonds des oeuvres sociales.....	81.500.000
	Total des charges sociales.....	939.699.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Matériel et fonctionnement des services	
60	Achats	584.596.000
613	Remboursement de frais	51.745.000
62	Impôts et taxes	207.770.000
63	Entretien, travaux et fournitures	346.530.000
630	Loyers et charges locatives	4.989.000
636	Etudes, recherches et documentation technique	11.000.000
64	Transports et déplacements	70.343.000
	Total des dépenses de matériel et fonctionnement des services.....	1.276.973.000
	Dépenses diverses	
66	Frais divers de gestion	90.012.000
681	Dotation aux amortissements.....	750.000.000
690	Diminution de stocks	mémoire
691	Utilisation de provisions antérieures constituées	mémoire
693	Dépenses exceptionnelles	mémoire
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements et au remboursement de la dette en capital (virement à la 2 ^{ème} section)	1.814.574.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestions antérieures	mémoire
6943	Excédent affecté au fonds de revenus complémentaires des personnels	300.000.000
	Total des dépenses diverses	2.954.586.000
	Total pour les dépenses de fonctionnement.....	9.020.000.000

Décret exécutif n° 91-554 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre des moudjahidi-
dine.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des moudjahidine,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de deux cent quarante cinq millions cinq cent quarante cinq mille dinars (245.545.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'industrie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'industrie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre des moudjahidines

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section I	
	<i>Services centraux</i>	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale et centre de repos — Rémunérations principales	27.000.000
31-02	Administration centrale et centre de repos — Indemnités et allocations diverses	3.600.000
31-03	Administration centrale et centre de repos — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.650.000
	Total de la 1ère partie	33.250.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale et centre de repos — Rentes d'accidents de travail,	80.000
	Total de la 2ème partie	80.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale et centre de repos — Prestations à caractère familial.....	1.500.000
33-02	Administration centrale et centre de repos — Prestations facultatives.....	55.000
33-03	Administration centrale et centre de repos — Sécurité sociale.....	6.000.000
33-04	Administration centrale et centre de repos — Contribution aux œuvres sociales	900.000
	Total de la 3ème partie	8.455.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale et centre de repos — Remboursement de frais	900.000
34-02	Administration centrale et centre de repos — Matériel et mobilier.....	6.015.000
34-03	Administration centrale et centre de repos — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale et centre de repos — Charges annexes.....	2.100.000
34-05	Administration centrale et centre de repos — Habillement	140.000
34-90	Administration centrale et centre de repos — Parc automobile.....	1.850.000
34-97	Administration centrale et centre de repos — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	80.000
	Total de la 4ème partie	14.085.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale et centre de repos — Entretien des immeubles.....	1.500.000
	Total de la 5ème partie	1.500.000
	6ème partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale et aux centres de repos.....	30.000.000
	Total de la 6ème partie	30.000.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-02	Administration centrale et centre de repos — Versement forfaitaire	1.700.000
37-03	Dépenses relatives à la confection de médailles	1.500.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale.....	850.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques.....	100.000
37-06	Dépenses relatives aux Prix du 1 ^{er} novembre	1.000.000
	Total de la 7ème partie	6.150.000
	Total du titre III.....	93.520.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses, indemnités de stages et frais de formation	150.000
43-03	Contribution aux frais de fonctionnement de l'organisation nationale des moudjahidine et à l'organisation nationale des enfants de chouhada.....	65.000.000
	Total de la 3ème partie	65.150.000
	6ème partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-02	Frais de transport de moudjahidine et ayant droit.....	5.000
46-03	Frais de soins de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	500.000
46-04	Assistance exceptionnelle aux moudjahidines et ayant droit nécessiteux.....	200.000
46-05	Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inet-wilayate.....	500.000
	Total de la 6ème partie	1.205.000
	Total du titre IV.....	66.355.000
	Total de la section I	159.875.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section II <i>Services déconcentrés de l'Etat</i>	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	45.000.00
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	8.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.600.000
	Total de la 1ère partie.....	54.600.000
	2ème partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accident de travail	50.000
	Total de la 2ème partie	50.000
	3ème partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	100.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	10.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contributions aux œuvres sociales	1.200.000
	Total de la 3ème partie	16.800.000
	4ème partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	700.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	1.800.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	1.800.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	200.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	320.000
	Total de la 4ème partie.....	7.220.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	1.100.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de chouhada	1.600.000
	Total de la 5ème partie.....	2.700.000
	7ème partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	3.000.000
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification des lieux historiques.....	600.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	700.000
	Total de la 7ème partie.....	4.300.000
	Total du titre III	85.670.000
	Total de la section II	85.670.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidines	245.545.000

Décret exécutif n° 91-555 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de la communi-
cation.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des moudjahidine,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de six cent sept millions trois cent vingt sept mille dinars (607.327.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de la communication

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	17.141.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	5.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	900.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	Mémoire
	Total de la 1ère partie.....	23.041.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail.....	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	50.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5.325.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	850.000
	Total de la 3ème partie	7.025.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.900.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.300.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.900.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	8.200.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	100.000
	Total de la 5ème partie	100.000
	6ème partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux établissements publics relevant du secteur de l'audio- visuel	7.600.000
	Total de la 6ème partie	7.600.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.400.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.331.000
	Total de la 7ème partie	2.731.000
	Total du titre III	48.727.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 2ème Partie <i>Action internationale</i>	
42-01	Administration centrale — Participation et cotisations aux organisations internationales	mémoire
	Total de la 2ème partie.....	mémoire
	3ème partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation.....	400.000
43-02	Administration centrale — Organisation de manifestations cinématographiques — Festivals du cinéma	1.000.000
43-03	Administration centrale — Encouragement aux activités audiovisuelles.....	700.000
	Total de la 3ème partie.....	2.100.000
	4ème partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution aux entreprises audiovisuelles	500.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S)	50.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse et d'information — (CNDPI)	3.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'agence de photographie et d'information (A.P.I)	3.500.000
	Total de la 4ème partie.....	556.500.000
	Total du titre IV	558.600.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication.....	607.327.000

Décret exécutif n° 91-556 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre des affaires
religieuses.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant d'un milliard deux cent soixante seize millions huit cent mille dinars (1.276.800.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des affaires religieuses, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des affaires religieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre des affaires religieuses.

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	20.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	3.900.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.500.000
	Total de la 1 ^{re} partie	25.400.000
	2 ^{de} partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	7.000
	Total de la 2 ^{de} partie	7.000
	3 ^{de} partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5.800.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	520.000
	Total de la 3 ^{de} partie	7.640.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^e partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.100.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.650.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4 ^e partie	6.465.000
	5 ^e partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	700.000
	Total de la 5 ^e partie	700.000
	6 ^e partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux établissements pour la formation des cadres du culte	24.300.000
36-41	Subvention au centre culturel islamique d'Alger (C.C.I.)	4.700.000
	Total de la 6 ^e partie	29.000.000
	7 ^e partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.100.000
37-41	Séminaires sur la pensée islamique	4.500.000
	Total de la 7 ^e partie	5.600.000
	Total du titre III	74.812.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^e partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Action internationale	14.800.000
	Total de la 2 ^e partie	14.800.000
	3 ^e partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-02	Frais d'organisation de concours de récitants du Coran	508.000
43-11	Administration centrale — Activités religieuses en faveur de l'émigration	700.000
43-21	Encouragements aux fondations à caractère islamique et culturel.....	6.000.000
	Total de la 3 ^e partie	7.208.000
	Total du titre IV	22.008.000
	Total de la section I	96.820.000
	Section II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Service déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	778.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	84.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.500.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	mémoire
	Total de la 1 ^{re} partie.....	864.500.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3° partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	81.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	151.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Oeuvres sociales	25.980.000
	Total de la 3° partie	257.980.000
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	1.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	3.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	100.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires - Frais d'expertise - Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4° partie	9.000.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	1.500.000
	Total de la 5° partie	1.500.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	47.000.000
	Total de la 7° partie	47.000.000
	Total du titre III	1.179.980.000
	Total de la section II	1.179.980.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses	1.276.800.000

Décret exécutif n° 91-557 du 30 décembre 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la santé et des affaires sociales.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de douze milliards trois cent dix sept millions six cent quatre vingt neuf mille dinars (12.317.689.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la santé et des affaires sociales sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de la santé et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmèd CHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de la santé et des affaires sociales.**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	31.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	3.519.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.257.000
	Total de la 1 ^{re} partie	37.376.000
	2 ^e partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2 ^e partie	30.000
	3 ^e partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	930.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	mémoire
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	8.142.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux oeuvres sociales	696.000
	Total de la 3 ^e partie	9.768.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	5.525.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.091.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.630.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.250.000
34-05	Administration centrale — Habillement	84.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	1.300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	665.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4° partie	12.555.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	800.000
	Total de la 5° partie	800.000
	6° partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux instituts de technologie de la santé publique (ITSP)	40.316.000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	27.350.000
36-03	Subvention aux écoles de formation paramédicale (EFP)	280.557.000
36-04	Subvention à l'école nationale de santé publique (ENSP)	10.151.000
36-05	Subvention au centre national de formation professionnelle pour han- dicapés physiques (CNFPHP) khemisti	6.367.000
36-06	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance, la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence et de l'assistance sociale (CNFPS) Birkhadem	13.310.000
36-07	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (CNFPH) Constantine	15.513.000
	Total de la 6° partie	393.564.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conférences et séminaires	945.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.116.000
	Total de la 7° partie	3.061.000
	Total du titre III	457.154.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Action d'éducation sanitaire.....	5.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	44.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	5.044.000
	6 [°] partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires et des établissements hospitaliers spécialisés y compris les centres hospitalo-universitaires	10.576.000.000
46-02	Encouragements aux œuvres de sauvegarde de la santé.....	500.000
46-03	Contribution au financement des activités du croissant rouge algérien (CRA).....	830.000
46-04	Contribution aux dépenses de fonctionnement des établissements spécialisés	524.282.000
46-05	Encouragement aux associations à caractère sociale.....	12.000.000
	Total de la 6 [°] partie.....	11.113.612.000
	Total du titre IV	11.118.656.000
	Total de la section I.....	11.575.810.000
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Remunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remunérations principales	251.318.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	42.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.720.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1 ^{re} partie	298.038.000
	2 [°] partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.....	200.000
	Total de la 2 [°] partie	200.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	58.599.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	6.313.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	71.912.000
	4 ^{ème} partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	5.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	5.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	530.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4 ^{ème} partie	24.030.000
	5 ^{ème} partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	3.100.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	3.100.000
	7 ^{ème} partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	17.399.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	17.399.000
	Total du titre III	414.679.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6 ^{ème} partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-11	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	38.200.000
46-12	Services déconcentrés de l'Etat — Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables	22.000.000
46-13	Services déconcentrés de l'Etat — Protection sociale des aveugles — Allocations spéciales	267.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	327.200.000
	Total du titre IV	327.200.000
	Total de la section II	741.879.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé et des affaires sociales	12.317.689.000

**Décret exécutif n° 91-558 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre des universités**

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de neuf milliards soixante trois millions huit cent quatre mille dinars (9.063.804.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des universités, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABEAU ANNEXE

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre des universités.**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	36.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.	4.125.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.000.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	15.000.000
	Total de la 1 ^{re} partie	56.125.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
	Total de la 2 ^e partie	100.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	8.400.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	786.000
	Total de la 3 ^e partie	11.236.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.764.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	3.300.000
34-05	Administration centrale — Habillement	585.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais.....	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	1.060.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4 ^e partie	16.509.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	1.000.000
	Total de la 5 ^e partie	1.000.000
	6 ^e partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux établissements d'enseignement supérieur	4.838.056.000
36-02	Subventions aux centres des œuvres sociales universitaires	4.089.037.000
	Total de la 6 ^e partie	8.927.093.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7° partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.586.000
37-03	Encouragements à la réinsertion des étudiants enfants de travailleurs résidant à l'étranger	mémoire
	Total de la 7° partie	5.086.000
	Total du Titre III	9.017.149.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2° partie <i>Action Internationale</i>	
42-01	Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'UNESCO	mémoire
	Total de la 2° partie	mémoire
	3° partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie	300.000
43-02	Administration centrale — Bourses à l'étranger de durée égale ou inférieure à six mois	200.000
43-03	Frais de gestion d'une cité universitaire à l'étranger	1.600.000
43-04	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (OPU)	29.555.000
43-05	Centre de recherches en économie appliquée pour le développement (CREAD)	8.000.000
43-06	Administration centrale — Activités sportives (CRTA)	mémoire
43-07	Université d'été — Frais de recyclage des enseignants	7.000.000
	Total de la 3° partie	46.655.000
	Total du titre IV	46.655.000
	Total des crédits ouverts au ministre des universités	9.063.804.000

Décret exécutif n° 91-559 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre des transports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant d'un milliard deux cent douze millions sept cent soixante dix huit mille dinars (1.212.778.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre des transports.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	26.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.	2.475.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	980.000
	Total de la 1 ^{re} partie	29.955.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	60.000
	Total de la 2 ^e partie	60.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.	1.050.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	550.000
	Total de la 3 ^e partie.	8.140.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.840.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	700.000
34-92	Administration centrale — Loyers	360.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.	150.000
	Total de la 4 ^e partie.	14.450.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.	1.000.000
	Total de la 5 ^e partie.	1.000.000
	6 ^e partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (I.H.F.R.)	15.620.000
36-02	Subvention à l'office national de la météorologie (O.N.M.)	120.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (I.S.M.)	21.830.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (I.S.F.F.)	10.215.000
36-05	Subvention à l'office national du tourisme (ONT)	61.000.000
36-06	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (E.N.A.T.T.)	8.940.000
36-08	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Mostaghanem (ETFIM)	5.550.000
36-09	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Béjaia (ETFIM)	4.200.000
36-10	Subvention au centre national pour l'étude et la recherche en inspection technique automobile (CNRETA)	34.085.000
	Total de la 6 ^e partie	281.440.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7° partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires	1.700.000
37-02	Administration centrale – Versement forfaitaire.....	1.740.000
	Total de la 7° partie.....	3.440.000
	Total du titre III	338.485.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	1.100.000
	Total de la 3° partie.....	1.100.000
	4° partie <i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Convention Etat — SNTF.....	650.000.000
44-02	Contribution au centre national de formation du tourisme (CNFT)	20.000.000
44-03	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouverne- mentaux.....	110.000
44-04	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion de services aéroport- uaires (EGSA)	5.000.000
44-05	Convention aux centres nationaux d'aviation légère (CNAL)	2.500.000
44-06	Frais relatifs aux activités de prévention et de sécurité routière	12.000.000
	Total de la 4° partie.....	689.610.000
	Total du titre IV	690.710.000
	Total de la section I	1.029.195.000
	SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie <i>Personnel – Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rémunérations principales	94.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses	12.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel vacataire et journalier – Salaires et accessoires de salaires	3.000.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	109.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2 ^e partie	
	<i>Personnel - Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	400.000
	Total de la 2 ^e partie	400.000
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges Sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	120.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	20.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	2.611.000
	Total de la 3 ^e partie	27.731.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	17.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	2.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	130.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	162.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4 ^e partie	38.092.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5 ^e partie	2.000.000
	7 ^e partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	6.360.000
	Total de la 7 ^e partie	6.360.000
	Total du titre III	183.583.000
	Total de la section II	183.583.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	1.212.778.000

Décret exécutif n° 91-560 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de l'agriculture.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de deux milliards deux cent quatorze millions deux cent soixante et onze mille dinars (2.214.271.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'agriculture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'agriculture.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	38.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	6.600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales.....	4.500.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	600.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	52.200.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	50.000
	Total de la 2 ^e partie	50.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3° partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.350.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	65.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	8.600.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.013.000
	Total de la 3° partie	11.028.000
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	122.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	5.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4° partie	13.357.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	800.000
	Total de la 5° partie	800.000
	6° partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux centres de formation des forêts	12.044.000
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	25.087.000
36-03	Subvention aux réserves cynégétiques et parcs nationaux	37.354.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	17.240.000
36-05	Subvention aux écoles de formation technique de pêcheurs (EFTP)	19.216.000
36-06	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture	7.090.000
36-31	Subvention au centre national pédagogique agricole (CNPA)	9.645.000
36-32	Subvention à l'institut national de formation supérieure en agronomie de Mostaganem	53.119.000
36-33	Subvention aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	95.591.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-34	Subvention aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	35.676.000
36-35	Subvention à l'institut national de formation supérieure en agronomie saharienne de Ouargla	13.674.000
36-36	Subvention aux instituts de formation de techniciens supérieurs de l'agriculture (IFTSA)	26.704.000
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	32.411.000
36-51	Subvention aux instituts techniques de la production végétale	110.985.000
36-52	Subvention aux instituts techniques de la production animale	38.297.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	45.653.000
36-62	Subvention à l'institut national de la santé animale (INSA)	54.347.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	10.165.000
36-81	Subvention au centre national de documentation agricole (CNDA)	3.049.000
36-91	Subvention à l'agence nationale des forêts (ANF)	32.520.000
36-92	Subvention à l'agence nationale pour le développement des pêches (ANDP)	11.016.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	4.503.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes	7.555.000
	Total de la 6° partie	702.941.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires	550.000
37-02	Administration centrale – Versement forfaitaire	2.600.000
	Total de la 7° partie	3.150.000
	Total du titre III	783.526.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation	300.000
	Total de la 3° partie	300.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4° partie	
	<i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale – Expositions et manifestations	925.000
44-24	Administration centrale – Information et vulgarisation.....	4.000.000
44-32	Contribution au parc des loisirs.....	6.000.000
	Total de la 4° partie.....	10.925.000
	Total du titre IV	11.225.000
	Total de la section I.....	794.751.000
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rémunérations principales	808.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses	150.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel vacataire et journalier – Salaires et accessoires de salaires	18.000.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	2.000.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	978.000.000
	2° partie	
	<i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat – Rentes d'accidents du travail.....	3.000.000
	Total de la 2° partie.....	3.000.000
	3° partie	
	<i>Personnel – Charges Sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	45.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	161.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	27.580.000
	Total de la 3° partie.....	233.820.000
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais	12.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	1.200.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures	7.200.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	9.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement	1.800.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	13.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers	1.400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4° partie.....	46.700.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	10.000.000
35-12	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des forêts	30.000.000
	Total de la 5° partie.....	40.000.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat – Lutte contre les incendies de forêts – Surveillance des forêts et information	70.000.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat – Versement forfaitaire	48.000.000
	Total de la 7° partie.....	118.000.000
	Total du titre III	1.419.520.000
	Total de la section II	1.419.520.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture	2.214.271.000

Décret exécutif n° 91-561 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de l'équipement
et du logement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de quatre milliards soixante huit millions deux cent quatre vingt six mille dinars (4.068.286.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'équipement et du logement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'équipement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'équipement et du logement.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunération d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	63.655.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	7.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.295.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.....	2.000.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	300.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	77.750.000
	2 ^{me} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	120.000
	Total de la 2 ^e partie.....	120.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	4.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	130.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	14.600.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux oeuvres sociales.....	1.656.000
	Total de la 3 ^e partie.....	20.386.000
	4^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	9.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.644.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.900.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	4.265.000
34-05	Administration centrale — Habillement	615.000
34-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais.....	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	2.450.000
34-92	Administration centrale — Loyers	630.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4 ^e partie.....	23.004.000
	5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	2.700.000
	Total de la 5 ^e partie.....	2.700.000
	6^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école nationale supérieure de l'hydraulique (E.N.S.H)	35.576.000
36-02	Subvention aux instituts nationaux de formation en hydraulique	45.654.000
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydraulique (A.N.R.H)	71.160.000
36-07	Subvention au centre national de perfectionnement de l'hydraulique (C.N.P.H)	5.032.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-08	Subvention à l'office national des informations et de la documentation du secteur de l'équipement (ONIDE)	6.060.000
36-12	Subvention à l'agence nationale des barrages (ANB).....	93.935.000
36-13	Subvention à l'agence nationale de l'eau potable et industrielle et de l'assainissement (A.G.E.P)	18.366.000
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage	23.660.000
36-21	Subvention aux instituts nationaux de formation des techniciens supérieurs des travaux publics	30.468.000
36-22	Subvention à l'école nationale d'ingénieurs de l'Etat des travaux publics (E.N.T.P)	27.688.000
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (O.N.S.M)	30.000.000
36-42	Subvention aux instituts nationaux de formation des techniciens supérieurs en bâtiment.....	46.638.000
36-45	Subvention à l'institut national de formation en bâtiment (INFORBA)	38.741.000
	Total de la 6ème partie.....	47.2.978.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.950.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	150.000
	Total de la 7ème partie.....	4.100.000
	Total du titre III	601.038.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	500.000
43-41	Administration centrale — Dépenses contractuelles d'assistance technique et pédagogique — Remboursement pret (C.P.A.)	440.000
	Total de la 3ème partie.....	940.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-42	Contribution de l'Etat aux programmes de recherche scientifique	35.000.000
44-43	Prix national de l'architecture	1.800.000
	Total de la 4ème partie.....	36.800.000
	Total du titre IV	37.740.000
	Total de la section I.....	638.778.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rémunérations principales.....	353.400.000
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses	105.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	14.500.000
31-92	Services déconcentrés de l'hydraulique — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	80.000
	Total de la 1ère partie	472.980.000
	2 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
	Total de la 2ème partie.....	1.200.000
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations à caractère familial.....	46.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations facultatives	550.000
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale	97.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Contribution aux oeuvres sociales	11.310.000
	Total de la 3ème partie.....	154.860.000
	4 ^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Remboursement de frais.....	5.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Matériel et mobilier	4.680.000
34-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Fournitures.....	4.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Charges annexes	5.300.000
34-15	Services déconcentrés de l'hydraulique — Habillement.....	500.000
34-91	Services déconcentrés de l'hydraulique — Parc automobile	10.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'hydraulique — Loyers.....	800.000
34-98	Services déconcentrés de l'hydraulique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	960.000
	Total de la 4ème partie.....	32.440.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des immeubles	3.500.000
35-16	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des petits ouvrages hydrauliques.....	4.500.000
	Total de la 5ème partie.....	8.000.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire	22.000.000
	Total de la 7ème partie.....	22.000.000
	Total du titre III	691.480.000
	Total de la section II	961.480.000
	Section III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rémunérations principales	349.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	103.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	14.300.000
31-92	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	80.000
	Total de la 1ère partie.....	466.380.000
	2 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents de travail	2.200.000
	Total de la 2ème partie	2.200.000
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial.....	44.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	650.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale.....	99.000.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	11.170.000
	Total de la 3ème partie	154.820.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	5.750.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	4.600.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	3.900.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes.....	5.800.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement.....	480.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile.....	9.000.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.100.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	960.000
	Total de la 4ème partie	31.590.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles.....	5.000.000
35-12	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des routes nationales	800.000.000
35-13	Services déconcentrés des travaux publics — Travaux de défense contre les eaux nuisibles.....	16.900.000
35-14	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des ports et du domaine maritime	21.000.000
35-15	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des aérodrômes.....	16.000.000
	Total de la 5ème partie	858.900.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire.....	21.000.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	1.200.000
	Total de la 7ème partie	22.200.000
	Total du titre III.....	1.536.090.000
	Total de la section III.....	1.536.090.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales	551.900.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	143.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13. 200.000
31-92	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	100.000
	Total de la 1ère partie	708.200.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents de travail	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial.....	67.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives	987.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale.....	146.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales.....	17.670.000
	Total de la 3ème partie	231.657.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais.....	5.440.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	5.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitures.....	3.300.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes	4.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habille-ment	535.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	11.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers.....	2.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	880.000
	Total de la 4ème partie	33.455.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles.....	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire	32.000.000
	Total de la 7ème partie	32.000.000
	Total du titre III.....	1.010.112.000
	Total de la section IV.....	1.010.112.000
	SECTION V	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Rémunérations principales	32.200.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Indemnités et allocations diverses	11.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.500.000
31-92	Services déconcentrés de l'urbanisme — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
	Total de la 1ère partie.....	44.720.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Rentes d'accidents du travail	74.000
	Total de la 2ème partie.....	74.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Prestations à caractère familial	6.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Prestations facultatives	13.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Sécurité sociale	9.800.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme — Contribution aux œuvres sociales	1.315.000
	Total de la 3ème partie.....	17.128.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Remboursement de frais	210.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Matériel et mobilier	375.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Fournitures.....	440.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme — Charges annexes	800.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme — Habillement.....	30.000
34-91	Service déconcentrés de l'urbanisme — Parc automobile	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme — Loyers.....	mémoire
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	80.000
	Total de la 4ème partie.....	2.935.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Entretien des immeubles	350.000
	Total de la 5ème partie.....	350.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Versement forfaitaire.....	2.000.000
	Total de la 7ème partie.....	2.000.000
	Total du titre III	67.207.000
	Total de la section V	67.207.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de la construction — Rémunérations principales	63.500.000
31-12	Services déconcentrés de la construction — Indemnités et allocations diverses	20.000.000
31-13	Services déconcentrés de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.500.000
31-92	Services déconcentrés de la construction — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
	Total de la 1ère partie	86.040.000
	2 ^{me} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de la construction — Rentes d'accidents du travail	74.000
	Total de la 2ème partie	74.000
	3 ^{me} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de la construction — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de la construction — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services déconcentrés de la construction — Sécurité sociale	17.000.000
33-14	Services déconcentrés de la construction — Contribution aux œuvres sociales	2.040.000
	Total de la 3ème partie	31.060.000
	4 ^{me} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de la construction — Remboursement de frais	255.000
34-12	Services déconcentrés de la construction — Matériel et mobilier	345.000
34-13	Services déconcentrés de la construction — Fournitures	360.000
34-14	Services déconcentrés de la construction — Charges annexes	900.000
34-15	Services déconcentrés de la construction — Habillement	55.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-91	Services déconcentrés de la construction — Parc automobile	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de la construction — Loyers	mémoire
34-98	Services déconcentrés de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	80.000
	Total de la 4ème partie	2.995.000
	5 ^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de la construction — Entretien des immeubles	450.000
	Total de la 5ème partie	450.000
	7 ^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de la construction — Versement forfaitaire	4.000.000
	Total de la 7ème partie	4.000.000
	Total du titre III	124.619.000
	Total de la section VI	124.619.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'équipement et du logement	4.068.286.000

Décret exécutif n° 91-562 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de l'emploi et
de la formation professionnelle.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177).

Décrète :

Article 1^{er}. Les crédits d'un montant de trois milliards cent vingt neuf millions cent vingt quatre mille dinars (3.129.124.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'emploi et de la formation professionnelle.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{er} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations Principales	24.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2.552.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.100.000
	Total de la 1 ^{er} partie	27.652.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2 ^e partie	mémoire

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3° partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	886.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.800.000
33-04	Administration centrale — Sécurité sociale des apprentis	32.000.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	281.000
	Total de la 3° partie	37.977.000
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.665.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.650.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.640.000
34-92	Administration centrale — Loyers	mémoire
34-97	Administrations centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4° partie	15.925.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	600.000
	Total de la 5° partie	600.000
	6° partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation professionnelle	26.800.000
36-02	Subvention aux instituts de formation professionnelle	114.252.000
36-03	Subvention aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage	2.270.702.000
36-04	Subvention aux centres de formation administrative	34.346.000
36-05	Subvention aux instituts nationaux spécialisés de formation profession- nelle (INSFP)	260.758.000
36-06	Subvention à l'agence nationale de l'emploi (ANEM)	76.051.000
36-07	Subvention à l'agence nationale pour le développement de l'emploi (ANDE)	4.554.000
	Total de la 6° partie	2.787.463.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7° Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.440.000
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	2.500.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	280.000
	Total de la 7° partie	4.220.000
	Total du titre III	2.873.837.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Présalaires — Indemnités de stage — Frais de formation	340.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux actions de formation en entreprise	mémoire
	Total de la 3° partie	340.000
	4° partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	7.000.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	13.000.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	8.000.000
	Total de la 4° partie	28.000.000
	Total du titre IV	28.340.000
	Total de la section I	2.902.177.000
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1° partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	141.810.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	16.837.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.910.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	70.000
	Total de la 1° partie	161.627.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2° partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	87.000
	Total de la 2° partie	87.000
	3° partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	4.410.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	28.362.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	4.847.000
	Total de la 3° partie	37.619.000
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	2.400.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.680.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	2.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	173.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	646.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	768.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4° partie	17.867.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	1.200.000
	Total de la 5° partie	1.200.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versements forfaitaire	8.547.000
	Total de la 7° partie	8.547.000
	Total du titre III	226.947.000
	Total de la section II	226.947.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'emploi et de la formation professionnelle	3.129.124.000

Décret exécutif n° 91-563 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de la jeunesse et
des sports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant d'un milliard cinq cent soixante douze millions sept cent quatre vingt neuf mille dinars (1,572.789.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de la jeunesse et des sports

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie •	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	28.400.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	4.200.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.100.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales.....	2.500.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	20.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	36.220.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	35.000
	Total de la 2 ^e partie.....	35.000

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	7.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	754.000
	Total de la 3 ^e partie.....	10.254.000
	4 ^e partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	3.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.465.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	1.100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	3.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	210.000
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques pédagogiques et matériel de jeunesse.....	12.000.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques.....	1.500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	8.700.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	80.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	300.000
	Total de la 4 ^e partie.....	32.255.000
	5 ^e partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	1.000.000
	Total de la 5 ^e partie.....	1.000.000
	6 ^e partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux instituts nationaux de sport et de jeunesse.....	153.500.000
36-12	Subvention au centre national d'information et de documentation sportive (CNIDS).....	8.140.000
36-13	Subvention au centre national d'information et d'animation de la jeunesse (CNIAJ).....	8.140.000
36-21	Subvention aux centres d'information et d'animation de la jeunesse (CIAJ).....	97.000.000
36-31	Subvention au centre national des équipes nationales (C.N.E.N.).....	4.100.000
36-41	Subvention aux offices des parcs omnisports de wilaya (O.P.O.W.).....	34.000.000
36-51	Subvention au centre des fédérations sportives (C.F.S.).....	25.427.000
	Total de la 6 ^e partie.....	330.307.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7 ^e partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.150.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans	
37-21	le secteur de la jeunesse	3.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse	14.000.000
	Administration centrale — Rencontres internationales de jeu- nesse	5.000.000
	Total de 7 ^e partie	24.150.000
	Total du titre III	434.221.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^e partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses et indemnités de stage — Présalaires et frais de formation	500.000
43-02	Contribution aux associations sportives	150.000.000
43-03	Encouragement aux groupements éducatifs et culturels	12.000.000
43-04	Contribution à l'agence nationale des loisirs de la jeunesse (ANLJ)	13.000.000
43-05	Encouragement aux associations de jeunes	20.000.000
	Total de la 3 ^e partie	195.500.000
	Total du titre IV	195.500.000
	Total de la section I	629.721.000
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	556.472.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	62.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.000.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	200.000
	Total de la 1 ^{re} partie	628.672.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2° partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
	Total de la 2° partie	200.000
	3° partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	20.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	123.694.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	17.302.000
	Total de la 3° partie	161.496.000
	4° partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	6.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	5.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	10.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	4.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	500.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport et de jeunesse	20.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4° partie	49.200.000
	5° partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5° partie	10.000.000
	7° partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Assurance des élèves	500.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	38.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation et participation d'insertion d'animation de jeunes et des pratiques physiques et sportives	30.000.000
	Total de la 7° partie	68.500.000
	Total du titre III	918.068.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives.....	10.000.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	15.000.000
	Total de la 3° partie	25.000.000
	Total du titre IV	25.000.000
	Total de la section II	943.068.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	1.572.789.000

Décret exécutif n° 91-564 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre de la culture.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de quatre cent neuf millions cent quinze mille dinars (409.115.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de la culture

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	30.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	6.800.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	800.000
31-90	Administration centrale — traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	50.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	37.650.000
	2 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	20.000
	Total de la 2 ^e partie.....	20.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	9.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.000.000
	Total de la 3ème partie	11.050.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	4.400.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.900.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	1.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	85.000
34-90	Administration centrale — Parc-automobile	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	9.645.000
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	100.000
	Total de la 5ème partie	100.000
	6ème partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux établissements publics relevant du secteur de la culture	246.000.000
36-02	Subventions au centre culturel algérien de Paris	37.200.000
	Total de la 6ème partie	283.200.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	800.000
37-02	Administration centrale — Versement Forfaitaire	2.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	2.800.000
	Total du titre III.....	344.465.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONES PUBLIQUES 2ème partie <i>Action internationale</i>	
42-01	Administration centrale — Participation aux organisations internationales	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires et frais de formation	500.000
43-02	Administration centrale — Organisations de manifestations culturelles	5.800.000
43-03	Administration centrale — Acquisition d'objets d'œuvres d'arts	mémoire
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	12.000.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux activités culturelles	750.000
43-06	Administration centrale — Encouragement au fonctionnement des centres de culture et d'information	800.000
43-07	Administration centrale — Encouragement au fonctionnement de l'atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M)	2.000.000
	Total de la 3ème partie	21.850.000
	4ème partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution aux activités théâtrales	41.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à la publication de la revue « ETHAKAFA »	1.800.000
	Total de la 4ème partie	42.800.000
	Total du titre IV	64.650.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la culture	409.115.000

Décret exécutif n° 91-565 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre des droits de
l'homme.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de seize millions trois cent quatre vingt dix mille dinars (16.390.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre des droits de l'homme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des droits de l'homme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre des droits de l'homme

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	5.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	450.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	300.000
	Total de la 1^{re} partie.....	6.450.000
3^e partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	355.000
33-02	Administration centrale — Prestation facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	1.140.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	190.000
	Total de la 3^e partie.....	1.695.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	1.170.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	3.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	1.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	955.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	50.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	220.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	mémoire
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	mémoire
	Total de la 4° partie.....	6.395.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	280.000
	Total de la 5° partie.....	280.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	370.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	1.000.000
	Total de la 7 ^{me} partie.....	1.370.000
	Total du titre III.....	16.190.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{me} partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation.....	200.000
	Total de la 3 ^{me} partie.....	200.000
	Total du titre IV.....	200.000
	Total des crédits ouverts au ministre des droits de l'homme.....	16.390.000

Décret exécutif n° 91-566 du 30 décembre 1991
portant répartition des crédits ouverts, au titre
du budget de fonctionnement, par la loi de
finances pour 1992, au ministre délégué
à la recherche, à la technologie et à
l'environnement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de trois cent soixante six millions cinq cent soixante neuf mille dinars (366.569.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre délégué à la recherche, à la technologie et à l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre délégué à la recherche, à la technologie et à l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1991.

Sid Ahmed GHOZALI.

TABEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre délégué à la recherche, à la technologie et à l'environnement.

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	10.403.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.453.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	247.000
	Total de la 1 ^{re} partie	12.103.000
	2 ^e partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2 ^e partie	mémoire
	3 ^e partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	616.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	mémoire
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.020.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	269.000
	Total de la 3 ^e partie	2.905.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4° partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.080.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	820.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.050.000
34-05	Administration centrale — Habillement	30.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	mémoire
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	910.000
	Total de la 4° partie	6.190.000
	5° partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	600.000
	Total de la 5° partie	600.000
	6° partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux centres de recherche et à la station d'expérimentation	324.500.000
36-02	Subvention à l'agence nationale pour la protection de l'environnement	16.500.000
	Total de la 6° partie	341.000.000
	7° partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	500.000
	Total de la 7° partie	500.000
	Total du titre III	363.298.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage - Présalaires - Frais de formation	mémoire
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	3.271.000
	Total de la 3° partie	3.271.000
	Total du titre IV	3.271.000
	Total des crédits ouverts au ministre délégué à la recherche, à la technologie et à l'environnement	366.569.000